

COMITE DES ECHECS DU BAS-RHIN

Fédération Française des Echecs, Ligue des Echecs du Grand Est
Agrégé « Jeunesse et Sport » et « Conseil Départemental du Bas-Rhin »
Site internet : www.echecs67.com



REGLEMENT INTERIEUR Championnats Individuels 67 Poussins et Petits Poussins

COMITE DES ECHECS DU BAS-RHIN

Saison 2022-2023

Les championnats individuels 67 des pupilles, poussins et petits poussins sont organisés par le Comité des Echecs du Bas-Rhin (CEBR). Ils ont lieu le vendredi 11 novembre 2022 à Bischwiller.

La compétition se déroule à la :

MAC

1 rue du Stade 67240 BISCHWILLER

Article 1 – Participation

La participation aux championnats vaut acceptation du présent règlement.

Peuvent participer les joueurs nés en 2013 ou après. Ils doivent être licenciés A ou B dans un club bas-rhinois au plus tard la veille des championnats.

Les participants doivent être à l'heure au pointage. Les retardataires seront appariés à partir de la ronde 2.

Article 2 – Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (88^{ème} congrès de la FIDE) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018.

La cadence est de 15 min + 3s/coup.

S'appliquent les règles en partie rapide

Pour la catégorie U10 mixte, le tournoi est homologué FIDE (présence de nombreux joueurs classés FIDE). Le 2^{ème} coup illégal achevé perd donc la partie.

Pour les autres catégories, le 3^{er} coup illégal achevé perd la partie (R03 - 2.2.2. Article 7.5.5 adapté). Les deux premiers coups devront être signalés à l'arbitre.

Notation des 20 premiers coups pour U10M et U10F tant que le joueur a plus de 5 minutes à la pendule.

Article 3 – Déroulement du tournoi

Les championnats 67 poussins et petits poussins se déroulent en quatre tournois distincts, pour chaque catégorie en mixte ou féminin, sur 7 rondes à la cadence de 15min +3s/coup.

Vendredi 11 novembre 2022

Ronde 1 : 09h00

Ronde 2 : 10h00

Ronde 3 : 11h00

Ronde 4 : 13h30

Ronde 5 : 14h30

Ronde 6 : 15h30

Ronde 7 : 16h30

Les résultats seront homologués pour les classements ELO Rapide FIDE (U10M) et nationaux (U08M, U08F, U10F) de décembre 2022.

Pointage : **vendredi 11 novembre 2022, 08h15 à 08h45.**

Date limite d'inscription/confirmation de participation : **mercredi 09 novembre 2022.**

Remise des prix : **vendredi 11 novembre 2022, 18h00.**

En cas d'impossibilité d'assurer 7 rondes de système suisse pour un tournoi, le Comité des Echecs du Bas-Rhin se réserve le droit de choisir un autre système d'appariement. Il sera affiché, ainsi que le système de classement, avant le début du tournoi.

Article 4 – Droits d'inscriptions et prix

Les droits d'inscription sont de **10€** par joueur.

Le règlement des droits d'inscription se fait directement auprès des clubs.

Coupes aux trois premiers de chaque catégorie.

Médaille remise à tous les participants présents à la remise des prix.

Article 5 – Qualifications et classement

Les parties seront comptabilisées comme suit :

1 point pour une partie gagnée

0,5 point pour une partie nulle

0 point pour une partie perdue ou un forfait

Le classement sera établi en fonction du nombre de points avec départage informatique au Buchholz tronqué, au Buchholz et au cumulatif, dans cet ordre respectivement.

Pour chaque catégorie, seront **qualifiés** le nombre de joueurs ci-dessous **pour les championnats d'Alsace** qui se dérouleront les **11 et 12 février 2023**.

Petits poussins mixtes : 15

Poussins mixte : 15

Petits poussins féminines : 10

Poussins féminines : 10

Plus les qualifiés d'office aux championnats de France, ci-dessous.

En catégorie poussins : **Léa SCHLUPP, Esmeralda SCHMITT VAVIHELY et Nila SINIVASSANE** chez les filles.

En catégorie petits poussins : **Theo IINO JUBIN** en mixte.

Les championnats du Bas-Rhin délivrent le titre de champion du Bas-Rhin et sont qualificatifs pour le championnat d'Alsace (les 11 et 12 février 2023). Ils sont eux-mêmes qualificatifs pour le championnat de France (à Agen du 26 avril au 30 avril 2023).

Article 6 – Discipline

Les participants disposent d'un délai de 10 minutes à partir du début de la ronde pour se présenter devant l'échiquier, sous peine de perte par forfait.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. L'usage du téléphone portable ou de tout autre moyen électronique de communication est totalement proscrit dans la salle de jeu. Tout son émis par un téléphone et/ou autre moyen électronique de communication (sonnerie, alarme, ou vibreur), entrainera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Toute discussion et toute lecture suspecte est interdite.

Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter l'aire de jeu sans l'autorisation de l'arbitre et un joueur au trait ne peut quitter l'espace de jeu ; l'espace de jeu est défini comme étant la salle de jeu et l'aire de jeu est constituée de la salle de jeu, de la buvette, salle d'analyse, toilettes et terrasses jouxtant la salle de jeu.

Chaque participant s'engage à respecter les locaux et le matériel mis à disposition par l'organisateur.

Il est interdit dans la salle de jeu de fumer, consommer de l'alcool, de manger, de parler, d'analyser, etc.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 7 – Lutte contre le dopage

En application des décrets 2001-35 et 36 de la loi Buffet, les participants à cette compétition sont susceptibles de subir un contrôle antidopage.

Article 8 - Arbitrage

L'arbitre principal sera M. Roland REEB (Arbitre Fédéral Elite 1, agréé FIDE).

L'organisateur,
Comité des Echecs du Bas-Rhin

L'arbitre principal,
Roland REEB